

		Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)								Art. 28 à 40d. de la Loi scolaire de 1984 Grilles actuelles			
Domaines	Disciplines	1-2 P Ecole enfantine		3-4 P	5-6 P	7-8 P	9 S		10 S		11 S		
							VG	VP	VG	VP	VSO	VSG	VS
Langues	Français	20%	30%	10	9	7	6	6	5	5	5	6	5
	Allemand				2 ^A	4 ^B	3	3	3	3	Op ^C	4	4
	Anglais					Introduction en 2015	3	3	3	3	Op ^C	3	4
Mathématiques et sciences de la nature	Mathématiques	10%	20%	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4
	Sciences de la nature ^D					2	2	2	2	3	1	2	2
Sciences humaines et sociales	Histoire-Ethique et cultures religieuses ^E	5% (CE ^F)	10% (CE ^F)	4 (CE ^F)	4 (CE ^F)	2	1	1	2	2	2	1	2
	Géographie					2	2	2	1	2	1	1	
	Citoyenneté ^G					-	-	-	-	1	-	1	1
	Approche du monde professionnel/ Choix et projets personnels											1	2 ^H
Arts	Arts visuels	13%	13%	2	3	2	1-2 ^I	1-2 ^I	1-2 ^I	1-2 ^I	2	1	1
	Musique			2		1	1	1	1	1			
	Activités créatrices & manuelles ^J			2		2	2	1-2 ^I	1-2 ^I	1-2 ^I	-		
Corps et mouvement	Education physique ^N	17%	12%	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Apprentissages fondamentaux ^K		35%	15%										
MITIC						1 ^L							
Options ^D	Selon la voie						4	4	4	4	6	-	4-5
Périodes d'établissement											2		
Cours supplémentaires/facultatifs hors grille horaire et hors enveloppe d'établissement	Italien											(3)	(3)
	Grec									(3)			(3)
TOTAL		18^M	26^M	28	28	32	32	32	32	32	32	32	32-33

^AAllemand en 5-6 P: Discipline soumise à évaluation

^BAllemand en 7-8 P: passage de 4 à 3 périodes dès la rentrée 2015

^COp: Enseignement en option; incitation forte faite aux établissements depuis 2011 pour que les élèves choisissent cette discipline comme option

^DAu cycle 3, la discipline "Sciences de la nature" et l'option spécifique "Mathématiques et physique" sont enseignées en partie sous la forme de travaux pratiques dans des salles spéciales; l'effectif est adapté en conséquence

^EEthique et cultures religieuses: 1-2 P, 10 périodes/année; 3-6 P, 1 période/semaine; 7-8 P et 10-11 S, 0.5 période/semaine sur l'année ou 1 période/semaine sur 1 semestre

^FCE: 1-6 P, "Connaissance de l'environnement" regroupant les disciplines suivantes: Géographie, Histoire, Ethique et Cultures religieuses, Sciences de la nature ainsi que Citoyenneté dès la 5 P

^GCitoyenneté: 5-6 P, 10 périodes/année prises sur la dotation horaire dévolue à la "Connaissance de l'environnement", 7-8 P, 10 périodes/année prises sur la dotation horaire dévolue à la "Géographie"

^HProjet interdisciplinaire de la VSG

^ISous la forme d'une période/semaine sur l'année (1) ou de deux périodes/semaine sur un semestre (2)

^JActivités créatrices & manuelles: Effectif adapté aux salles spéciales dès la 7 P

^KEn VG, les élèves ont le choix entre deux disciplines: "Activités créatrices & manuelles" ou "Éducation nutritionnelle"; ces deux disciplines peuvent également être offertes dans le cadre des "Options de compétences orientées métiers"

^LEn VP, seule la discipline "Activités créatrices & manuelles" est à la grille horaire des élèves de 9 S uniquement

^MApprentissages fondamentaux à l'école enfantine: selon le PER, socialisation, mise en place d'outils pour entrer dans les apprentissages scolaires et construction des savoirs

^NMITIC en 7-8 P: Enseignement non soumis à évaluation; cette période subsiste jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015

^OLe Département peut autoriser une répartition 20/24 périodes

^PY compris rythmique